



Contrat de mariage (séparation de bien)

Par **FRANDESCAG**, le **19/05/2009** à **17:43**

Bonjour,

Je me suis marié en 2005 mais mon mari a été incarcéré il y a un an.

A ce jour je voudrais acheter une maison familiale mais j'aimerais faire un contrat de mariage (séparation de bien) avant.

Est-il possible de le faire 4 ans après ?

Est-il possible de le faire sans mon conjoint en sachant qu'il est ok pour le faire mais ne peut être présent ?

Dans l'attente de vos réponses je vous présente mes salutations et vous remercie par avance.